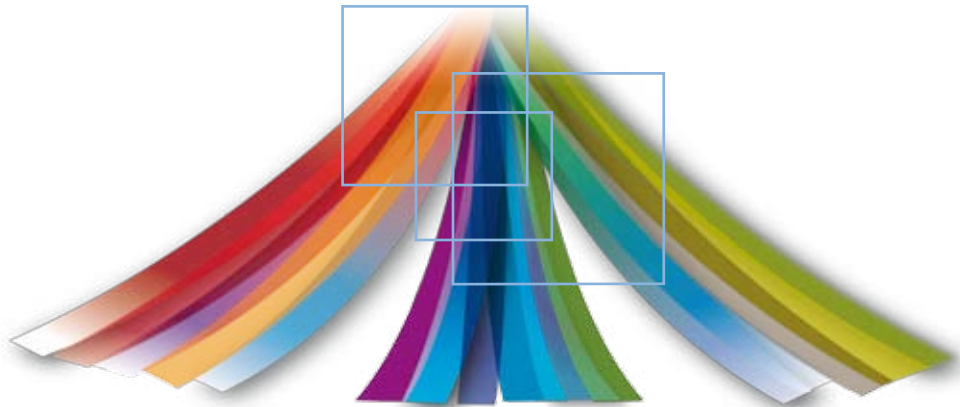


NOTES DE SYNTHÈSE DU PACTE MONDIAL POUR L'EMPLOI



Organisation
internationale
du Travail



GÉNÉRATION DE REVENUS ET MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC OU AFFECTÉES PAR LE VIH ET LE SIDA

1. Résumé

La crise financière et économique mondiale menace de faire perdre les acquis réalisés grâce aux programmes de soutien, de soins, de prévention et de traitement du VIH et du sida dans de nombreux pays à bas et moyens revenus. Le monde est également confronté à la menace d'un chômage de longue durée, d'une aggravation de la pauvreté et des inégalités, conditions qui augmenteraient la vulnérabilité des travailleurs au VIH/sida et à la tuberculose (TB). Les pertes d'emplois, la diminution des revenus, la réduction des envois de fonds et de grandes chutes de l'activité économique suite à la crise financière mondiale actuelle affectent la capacité des ménages à payer des soins de santé et à assurer la sécurité alimentaire. Une bonne nutrition est indispensable pour les personnes vivant avec le VIH qui suivent des traitements antirétroviraux.¹

Les études montrent que la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et au sida freinent l'accès au travail et au traitement des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées. La stigmatisation, la discrimination et l'inégalité des revenus font partie des principaux moteurs de la pandémie. La perte de moyens de subsistance peut entraîner une augmentation de l'exposition à une infection par le VIH. Les programmes de génération de revenus et d'aide à l'obtention de moyens de subsistance pour les personnes vivant avec le VIH et les communautés affectées ne doivent pas être mis en œuvre en tant que programmes autonomes ou verticaux. Ils doivent être intégrés dans des dispositifs gouvernementaux pour l'emploi, des initiatives de la société civile et des programmes du secteur privé. De tels programmes aideront les personnes vivant avec le VIH,

les familles et les communautés affectées à mener une vie productive, à poursuivre leur traitement, à suivre un régime adapté et à prendre soin de leurs familles. Le Pacte mondial pour l'emploi s'intéresse aux impacts de la crise économique et financière internationale sur la société et l'emploi. Ce Pacte fait appel à des programmes concernant le VIH/sida sur le lieu de travail en tant que réponse efficace à la crise et préconise la création d'un socle de protection sociale afin de faciliter l'accès des plus pauvres à des services sociaux de base et aux transferts de fonds.² La nouvelle recommandation de l'OIT sur le VIH et le sida et le monde du travail souligne tout particulièrement l'importance de la génération de revenus, de la protection sociale et du soutien à la nutrition dans le contexte du VIH et du sida.

Les États Membres doivent :

adopter des politiques nationales et des programmes relatifs au VIH/sida et à la TB sur le lieu de travail, fondés sur la nouvelle norme internationale du travail sur le VIH et le sida et le monde du travail (recommandation n° 200) ;

¹ « La crise économique mondiale et les programmes de prévention et de traitement du VIH : Vulnérabilité, impact », juin 2009, p.14. http://data.unaids.org/pub/Report/2009/jc1734_econ_crisis_hiv_response_fr.pdf

² Message adressé par Juan Somavia, Directeur-général du Bureau international du Travail à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida, le 1er décembre 2009 : <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/somavia/2009/aidsday.pdf>

La série des notes de synthèse du Pacte mondial pour l'emploi est destinée à informer les lecteurs de la pertinence des domaines techniques d'action de l'OIT pour faire face aux récessions économiques et participer à une reprise économique durable. Chaque note invite le lecteur à prendre contact avec l'OIT pour des informations et un soutien complémentaires.

D'autres notes sont disponibles à l'adresse <http://www.ilo.org/jobspact>



mettre en place des activités de génération de revenus et des programmes d'aide à l'obtention de moyens de subsistance pour les personnes vivant avec le VIH et les communautés affectées, dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi dans les économies formelles et informelles;

Explore and develop insurance products with adequate social protection for PLHIV. Efforts should be made to make social protection products HIV sensitive;

Integrate HIV and AIDS components and livelihood programmes into Decent Work Country Programmes (DWCPs).

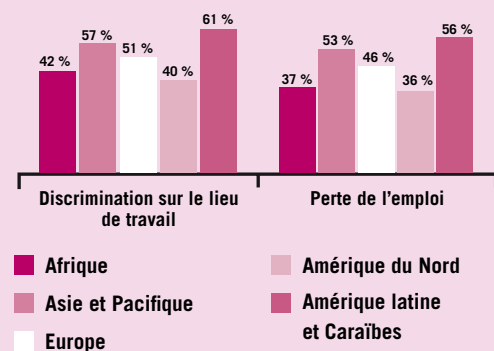
2. Description des enjeux politiques

Impact de la crise économique

La crise financière est défavorable aux programmes d'aide extérieure, de soutien aux sources nationales de financement et de traitements antirétroviraux. Suite à la crise économique, la réduction du financement des programmes de lutte contre le VIH peut avoir un effet dévastateur sur la vie des personnes affectées par le VIH et le sida. En premier lieu, elle peut affecter l'accès au traitement des 5 millions de personnes vivant avec le VIH qui suivent des traitements antirétroviraux et des 7 millions de personnes qui ont besoin d'un traitement.³ Il ne devrait y avoir aucun compromis quant à la réalisation des objectifs de l'accès universel au soutien, aux soins, à la prévention et au traitement du VIH et aux objectifs du Millénaire pour le développement liés aux VIH, en particulier l'OMD 6. Les programmes pour les questions relatives au VIH/sida sur le lieu de travail sont également touchés car, en vue de fixer des priorités, les pays et les autorités de coordination de la lutte nationale contre le VIH affectent des ressources ailleurs qu'au lieu de travail et se concentrent sur les populations les plus exposées aux risques et sur d'autres domaines de programmation. 71 et 78 % respectivement des personnes des organisations d'employeurs et de travailleurs des 10 pays interrogés ont indiqué que les ressources des programmes concernant le VIH/sida sur le lieu de travail seraient touchées par la crise financière au cours des 12 prochains mois⁴.

La crise actuelle de l'emploi a provoqué le retour d'un nombre élevé de travailleurs migrants. Les personnes vivant avec le VIH faisant partie des populations migrantes ont besoin d'une attention particulière, étant donné que ce sont elles qui sont le moins couvertes par les systèmes de protection sociale existants.

Graphique 4 : Discrimination dans l'emploi



Source : <http://unaidspcbngo.org>

Stigmatisation et discrimination liées au VIH dans le monde du travail

Dans le monde entier, les personnes vivant avec le VIH sont victimes de violations des droits de l'homme. Les résultats d'études pilotes au Kenya, au Nigéria et en Zambie montrent que le droit commun le plus transgressé est le droit

³ Ibid 1, page 22.

⁴ "Impact of the financial crisis on the world of work and HIV and AIDS services", étude de l'OIT effectuée en janvier 2010 dans 10 pays de l'Afrique subsaharienne : République démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Mali, Mozambique, Namibie, Sénégal, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe.



au travail, le contrat étant résilié ou refusé en raison de la séropositivité de la personne.⁵ Selon une enquête récente présentée en juin 2010 par la délégation des ONG au Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA, parmi les 1 556 personnes interrogées, plus de 40% étaient victimes de discriminations sur le lieu de travail et jusqu'à 56% des personnes, toutes régions confondues, ont signalé une perte d'emploi.⁶ Il devient urgent d'appliquer avec efficacité les politiques et la législation.

Mesures punitives

Plusieurs pays ont voté des lois qui empêchent la mise en œuvre efficace des programmes de lutte contre le VIH, en particulier en ce qui concerne les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes, les consommateurs de drogues injectables et les travailleurs sexuels.

Plus de 50 pays ont défini des restrictions de voyage pour les personnes vivant avec le VIH. Des milliers de travailleurs migrants, aptes au travail, se voient refuser des emplois dans les pays d'accueil et sont déportés en raison de leur séropositivité. La promotion et l'action sont indispensables au niveau mondial, régional et national.

Options durables de génération de revenus et d'aide à l'obtention de moyens de subsistance

De petits projets pilotes ont été lancés dans quelques pays pour soutenir un petit nombre de personnes vivant avec le VIH, mais trop souvent ces projets ne sont pas étendus. Quand bien même il est nécessaire de promouvoir les opportunités d'emploi pour les personnes vivant avec le VIH tant qu'elles sont en capacité de travailler, il est aussi im-

portant d'assurer à ces personnes un accès à la formation professionnelle, au développement des entreprises ou au travail indépendant. Ces mesures doivent faire partie des programmes existants d'aide à l'emploi et à l'obtention de moyens de subsistance des gouvernements, des ONG et du secteur privé.

Inégalité entre les hommes et les femmes

Les effets de l'inégalité entre les hommes et les femmes font que les femmes et les filles courent un plus grand risque de contracter le VIH et le sida. La crise a des impacts différents sur l'emploi et la société selon le sexe.

Cependant, dans de nombreux pays en développement, les femmes se trouvent dans des situations d'emploi plus précaires. L'échec du traitement pour les femmes séropositives enceintes va probablement augmenter le nombre de nouveaux nés atteints du VIH. Dans les ménages affectés par le VIH, les femmes sont souvent confrontées à la double charge de s'occuper de leurs maris malades et de subvenir financièrement aux besoins de la famille. L'amélioration des compétences professionnelles et la prestation d'une aide à l'emploi/l'obtention d'un moyen de subsistance est un défi majeur qu'il faut relever.

⁵ Le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/sida (GNP+) documente ces violations via le programme *Human Rights Count*. <http://www.gnpplus.net/newsand-events/aids2010/news-releases/1644-human-rights-count>

⁶ Résultats de l'enquête mondiale, Consultation de la délégation des ONG 2010. *Stigma and Discrimination: Hindering Effective HIV Responses*. http://unaidspcbngo.org/wp-content/uploads/2010/08/2010-NGO-Delegation-Consultation_Global-Survey-Results.pdf



3. Options politiques pour relever ces défis

Protection des droits et garantie d'une non-discrimination dans le monde du travail

La recommandation n° 200 est le premier instrument des droits de l'homme à cibler le VIH et le sida dans le monde du travail. Cette nouvelle norme internationale du travail définit un nouveau jalon dans la réponse internationale à la pandémie et la protection des droits humains au travail. Il fait appel aux gouvernements pour qu'ils redoublent d'efforts afin d'obtenir une justice sociale et de lutter contre la discrimination et la stigmatisation du VIH et du sida dans tous les aspects du travail.

Les Etats membres doivent promouvoir le maintien au travail et le recrutement de personnes vivant avec le VIH et doivent envisager d'étendre l'aide aux périodes d'activité et d'arrêt d'activité, avec au besoin des possibilités d'activités génératrices de revenus pour les personnes vivant avec le VIH ou les personnes affectées par le VIH ou le sida. (p. 6)⁷

Création de programmes d'aide à l'obtention de moyens de subsistance pour les personnes vivant avec le VIH

Lors de la création d'initiatives d'aide à l'obtention de moyens de subsistance pour les personnes vivant avec le VIH, il faut tenir compte de plusieurs facteurs. Les familles comportant des femmes et des enfants affectés, surtout des orphelins, ont besoin d'un soutien spécial. On peut tirer des leçons des interventions suivantes, entre autres :

- Coopératives: L'intégration de personnes vivant avec le VIH dans des programmes d'aide à la génération de revenus comme des coopératives a été très bénéfique pour les hommes et les femmes affectés par le VIH.
- La généralisation du volet développement des entreprises des programmes relatifs au VIH/SIDA sur le lieu de travail viendrait en aide aux personnes vivant avec le VIH et aux familles affectées, les rendrait économiquement autonomes et leur permettrait d'apporter leur contribution productive à la société. De tels programmes apportent leur soutien aux réseaux de personnes vivant avec le VIH, réduisant ainsi la stigmatisation et augmentant l'accès à un emploi lucratif et à des opportunités de « création d'entreprises ».
- Embauche de personnes vivant avec le VIH dans des systèmes et programmes du gouvernement : En Inde, la loi sur le système national de garantie de l'emploi rural (NREGA) vise à améliorer la sécurité des moyens de subsistance des personnes des zones rurales. Cette loi garantit 100 jours d'emploi rémunéré au cours de l'exercice à un ménage rural dont les membres se portent volontaires pour un travail manuel non qualifié. Dans certains états de l'Inde, les personnes vivant avec le VIH ont été embauchées dans le programme.

⁷ Recommandation relative au VIH et au sida et le monde du travail (n° 200).

⁸ *Work and Employment Community Solution Exchange for the AIDS Community. Solution Exchange for the Work and Employment. Query: Livelihood Programmes to Empower PLHIV – Experiences.* Compilé par Radhika Desai, expert et K. Nabeel and Warisha Yunus, date de publication: 16 juin 2010.



De nouvelles vagues de coopératives au Cameroun aident les femmes séropositives à trouver une indépendance économique

Le projet a aidé plus de 100 femmes à développer une activité dans un grand éventail de domaines dont le commerce, la confection, la conception, l'élevage de cochons et de volaille, le secrétariat et les services de communication. Un système de financement par microcrédit renouvelable a été créé dans trois institutions de microfinance dans la région du Nord-ouest, à Bamenda, Kumbo et Wum. Le plan de formation concernait les volets de développement des entreprises, les procédures de gestion, l'aide aux malades du sida, le conseil et de réduction de la stigmatisation

Engagement du secteur privé et création de partenariats public/privé

La pauvreté et l'accès aux soins de santé sont deux problèmes majeurs auxquels sont confrontées les personnes vivant avec le VIH, et ces difficultés sont exacerbées en temps de crise. Leurs efforts pour améliorer leur situation peuvent se heurter au manque d'opportunités d'emploi du fait de la stigmatisation et de la discrimination généralisées, fondées sur le sexe et la séropositivité. Le renforcement des capacités pour augmenter les opportunités

d'emploi des personnes vivant avec le VIH est un moyen direct d'autonomiser ces personnes et de satisfaire leurs besoins. L'OIT a soutenu un centre de formation professionnelle de la Nepal National Social Welfare Association et les entreprises locales pour embaucher des personnes vivant avec le VIH ou les aider à créer leur propre petite entreprise. Parmi les 80 personnes vivant avec le VIH formées (61% de femmes), 70 ont trouvé un travail ou créé leur propre entreprise (62% de femmes). Un centre de ressources pour l'emploi et l'entrepreneuriat a été créé et un plan de durabilité a été établi en collaboration avec les banques locales, la Chambre de commerce et le Comité de lutte contre le sida.

Prévention du VIH/sida et atténuation de l'impact du VIH/sida dans le monde du travail en Afrique subsaharienne, programme Éthiopie.

Après la formation «Gérez mieux votre entreprise» (GERME), Abebech et ses amies ont formé un groupe de 26 membres, obtenu une parcelle de terre à Yeka Sub-City, Addis Abeba et ont démarré un projet d'élevage de volaille. Elles gèrent actuellement leur activité avec efficacité grâce aux enseignements de la formation GERME. Leur vie a changé. Leurs enfants vont à l'école.



4. Conclusions et recommandations

Les initiatives d'aide à l'obtention de moyens de subsistance de différentes parties du monde révèlent un large éventail de modèles. Les plus réussies parmi ces initiatives sont celles qui sont axées sur les familles et qui s'autofinancent. Cependant, il n'existe pas de solution toute prête s'adaptant à tous les contextes. Elles doivent être personnalisées pour convenir aux besoins spécifiques de chaque cas. Les initiatives d'aide à l'obtention de moyens de subsistance pour les personnes vivant avec le VIH ne doivent pas être des programmes verticaux et exclusifs, au risque de ne pas être viables dans ces conditions. Du point de vue de l'OIT, les programmes d'aide à l'obtention de moyens de subsistance doivent être intégrés et généralisés dans des programmes par pays de promotion du travail décent dans le cadre de la reprise économique. La dépendance de sources de revenus extérieures et des délais excessifs dans le règlement des subventions allouées risquent de compromettre les bonnes initiatives. Le manque de coordination des parties prenantes à différents niveaux peut également gêner la réussite de ces initiatives. La viabilité se verra améliorée par la création de liens avec des instances locales d'autogestion. Les responsables politiques et les gouvernements doivent évaluer les opportunités de marché, les sources possibles d'aide financière et les structures de renforcement des capacités. Les évaluations de faisabilité doivent inclure les personnes vivant avec le VIH. Par conséquent, les personnes vivant avec le VIH doivent être plus impliquées dès les stades de planification.

Les États Membres sont encouragés à :

Adopter des politiques nationales et des programmes relatifs au VIH/sida et à la TB sur le lieu de travail, fondés sur la nouvelle recommandation (n° 200).

Ceci renforcera la réponse nationale à la pandémie, donnera accès aux moyens de subsistance et aidera à éradiquer la violation des droits de l'homme consécutive à la stigmatisation et à la discrimination ;

Mettre en place des activités de génération de revenus et des programmes d'aide à l'obtention de moyens de subsistance pour les personnes vivant avec le VIH et les communautés affectées dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi. Cela aidera les États Membres et les partenaires sociaux à étendre leurs programmes afin d'englober les personnes vivant avec le VIH et les familles affectées, mais aussi à enrayer l'augmentation du chômage ;

Motiver les compagnies d'assurance et de microfinance pour qu'elles incluent les personnes vivant avec le VIH dans les produits d'assurance, afin qu'elles puissent bénéficier d'une protection sociale adéquate. Les systèmes d'assurance doivent être adaptés au VIH. L'intégration des problèmes et besoins des personnes vivant avec le VIH dans les programmes de formation professionnelle et d'aide du gouvernement, de la société civile et du secteur privé à l'obtention de moyens de subsistance existants doit être explorée, car elle est rentable et viable ;

Il faudra donner priorité aux questions des moyens de subsistance et aux activités génératrices de revenus pour les personnes vivant avec le VIH, dans le cadre des programmes et systèmes des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. L'OIT peut apporter une assistance technique pour que les programmes par pays de promotion du travail décent englobent les personnes vivant avec le VIH dans les programmes de reprise économique.